

Auch, le 1<sup>er</sup> décembre 2011

DIRECTION DES SERVICES  
DU CABINET

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### GESTION DES ETIAGES

Interdiction de prélèvements d'eau dans les cours d'eau secondaires  
du département du Gers

Le 23 mai 2011, le préfet du Gers a signé un arrêté préfectoral n° 2011143-0002 portant interdiction de prélèvements d'eau destinés à l'irrigation et au remplissage des lacs collinaires dans certains cours d'eau secondaires du département du Gers, Cet arrêté applicable jusqu'au 15 octobre à 14 h00 a été prorogé le 13 octobre 2011 (AP n°2011-286-0001) jusqu'au 30 novembre 2011 à 14h00.

Ces dernières semaines, les précipitations sont restées quasi inexistantes sur l'ensemble du département, à l'exception de quelques averses ponctuelles très localisées. Les prévisions météorologiques ne permettent pas d'envisager à court terme de nouvelles précipitations significatives susceptibles d'inverser la tendance actuelle.

Les cours d'eau non réalimentés (hors système Neste et fleuve Adour) connaissent une situation difficile, qui peine à se rétablir, avec des débits faibles à très faibles et encore des stations d'observation en assec.

En conséquence, considérant l'évolution des débits mesurés, le préfet du Gers a décidé de prendre une mesure de prorogation d'interdiction de prélèvements d'eau dans les eaux superficielles du département du Gers jusqu'au 31 décembre 2011 à 14h00. En cas d'évolution hydrologique favorable, les mesures seront levées.

Les arrêtés et leurs annexes peuvent être consultés sur le site de la Direction Départementale des Territoires du Gers : [www.gers.developpement-durable.gouv.fr](http://www.gers.developpement-durable.gouv.fr) (rubrique « Domaines d'activité / Gestion de l'eau » ou directement accessible via le portail du site) et dans les mairies concernées.

Une information peut également être obtenue en permanence sur le serveur local de Météo France, en demandant le choix 4 au 0 892 68 02 32 (0,34 €/mn).

Contact Presse :  
Bureau de la communication interministérielle  
et des systèmes d'information  
Tél. 05.62.61.43.68.- Fax. 05.62.05.47.09